

**Extrait n°2018-10-25-COM-21 du registre des délibérations
du Conseil métropolitain**

Séance du 25 octobre 2018

Grands équipements - Complexe « CO'Met » - Bilan de la concertation - Engagement de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) d'Orléans dans le cadre d'une déclaration de projet.

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 25 octobre, à 18 heures le Conseil Métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 18 octobre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER,
BOU : Mme Michèle BLANLUET,
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,
M. Christian BOUTIGNY,
CHECY : Mme Virginie BAULINET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU (jusqu'à 19h50),
M. Philippe DESORMEAU,
INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT, Mme Claude GRIVE,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY (à partir de 19h15),
ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19h puis pouvoir à M. Philippe BARBIER), Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, M. Michel BRARD (jusqu'à 20h05), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 20h), M. Philippe LECOQ, M. Michel RICOUD,
ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 19h55),
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (de 19h05 à 20h), Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE, M. Michel DELPORTE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 19h30 puis pouvoir à Mme Véronique DESNOUES), Mme Véronique DESNOUES (jusqu'à 19h45), M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Mme Chantal MORIO,
SARAN : M. Christian FROMENTIN, M. Laurent LHOMME,
SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS

MARDIE : M. Christian THOMAS donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT

OLIVET : Mme Guylaine MARAVAL donne pouvoir à M. Philippe BELOUET

ORLEANS : Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à M. Philippe PEZET, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, Mme Martine HOSRI donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, M. Michel MARTIN donne pouvoir à M. Olivier CARRE, Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à Mme Aude de QUATREBARBES, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA donne pouvoir à Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 20h), M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à M. Michel BRARD (jusqu'à 20h05)

SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU donne pouvoir à M. Christian BRAUX

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE,

CHECY : M. Rémy RABILLARD,

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE,

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

ORLEANS : Mme Alexandrine LECLERC, Mme Arlette FOURCADE,

ORMES : Mme Jeanne GENET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,

M. Philippe BARBIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

Séances
Commission Attractivité et Economie du 09 octobre 2018
Commission Aménagement du territoire du 04 octobre 2018
Conseil Métropolitain du 25 octobre 2018

21) Grands équipements - Complexe « CO'Met » - Bilan de la concertation - Engagement de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) d'Orléans dans le cadre d'une déclaration de projet.

M. PEZET expose :

Contexte

1. « CO'Met », un projet d'intérêt général structurant, déclaré d'intérêt métropolitain

Les ambitions du projet « CO'Met » consistent à doter Orléans et son agglomération d'un équipement public d'envergure et de rayonnement extranational, dont les lignes directrices sont les suivantes :

- proposer un projet « tout en un », permettant sur un même site la tenue de manifestations consécutives (culturelles, sportives, congrès et expositions), bénéficiant de services communs et mutualisés, permettant ainsi de positionner le territoire métropolitain sur l'ensemble de la gamme des manifestations économiques, culturelles et sportives ;
- développer le tourisme d'affaires par la réalisation d'un palais des congrès et d'un parc des expositions qui, par leur situation et leur proximité du Zénith, couvriront toute la gamme des manifestations économiques professionnelles et grand public ;
- conforter les manifestations grand public avec une offre de base de l'ordre de 16 000 m², extensible à 21 000 m², au sein de l'équipement sportif, voire au-delà grâce à la connexion envisagée avec le Zénith et apporter, par la conception architecturale, une mutualisation et une réversibilité des espaces, de manière à disposer d'une flexibilité permettant de se positionner sur des marchés en évolution perpétuelle ;
- se positionner sur une jauge sportive de 10 000 places, afin de répondre à l'ensemble des cahiers des charges des fédérations internationales de sports en salle (manque d'équipements sportifs de cette jauge avéré en France) et concourir à l'accueil de manifestations d'envergure nationale et internationale ;
- proposer un outil, vecteur de développement et de promotion du sport ;
- faire la démonstration d'un projet numérique innovant « 3.0 », utilisant les dernières technologies tant au niveau des services à l'utilisateur, de la gestion de l'accessibilité, des interactions entre parkings, espaces de déambulations et équipements, qu'en matière de production et de retransmission d'événements ;
- tendre vers un projet vertueux, démonstratif et exemplaire en matière de développement durable, de mobilités innovantes, de technologies du bâtiment (domotique, etc.).

Le projet « CO'Met » a été déclaré d'intérêt métropolitain par le Conseil métropolitain du 22 juin 2017, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs ».

Cette délibération a par ailleurs été mise à jour par celle du 21 décembre 2017, déclarant également d'intérêt métropolitain la création d'une aire événementielle sur Fleury-les-Aubrais, dans le cadre du projet « CO'Met ».

2. Rappel des principales étapes de concertation menées au cours de la conception du projet « CO'Met »

2.1 Réunions publiques :

La concertation préalable menée avec le projet « CO'Met » s'est développée selon deux axes. Le premier concerne l'intégration et le fonctionnement du projet dans son environnement et mobilisant, à ce titre, le voisinage proche, constitué de riverains et d'entreprises :

25 janvier 2016	Réunion publique présentant les orientations générales du projet
Octobre 2016	Rencontre avec l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) afin d'évoquer le Bras des Montées longeant le projet
15 juin 2017	Présentation du projet au Groupement des Entreprises du Parc d'Activités des Montées (GEPAM)
20 octobre 2017	présentation du projet « CO'Met » aux Propriétaires fonciers de la zone Expo-sud portant notamment sur les équipements viaires à réorganiser
21 février 2018	Atelier circulation afin d'associer les riverains à la réflexion sur le plan de circulation autour du projet
3 avril 2018	Présentation de l'avancement du projet « CO'Met » au Groupement des Entreprises du Parc d'Activités des Montées (GEPAM)
18 juin 2018	Rencontre avec l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret (ASRL) afin de réhabiliter les berges du Bras des Montées

Ces différentes étapes de concertation ont permis d'enrichir la conception du projet « CO'Met » sur le plan des dessertes. Ainsi, elles ont contribué à la définition d'un plan de circulation adapté à la partie sud du secteur des Montées, à la création d'un nouvel accès à la zone « expo-sud » depuis la RD 2020, à l'amélioration du stationnement sur l'ensemble du secteur, ou encore à la prise en compte du Bras des Montées et de la possible requalification de ses berges.

Le second axe de concertation quant à lui s'est davantage porté sur les associations et les acteurs économiques, afin de constituer l'écosystème nécessaire à la vie du projet :

15 septembre 2017	Présentation du projet à l'association COM45
18 septembre 2017	présentation du projet à Loire&Orléans Eco
11 janvier 2018	Présentation du projet aux jeunes entrepreneurs de la métropole

2.2 Information du public et relais par voie de presse :

En complément des réunions et ateliers thématiques, CO'Met a également fait l'objet de relais réguliers dans la presse, afin d'informer le public des caractéristiques et de l'avancement du projet

Septembre 2015	« Trois projets pour le prix d'un au Zénith »
Décembre 2015	« Une nouvelle salle XXL »
Juillet 2016	« Le grand équipement, c'est parti ! »
Janvier 2017	« 2017 sera l'année de la « CO'Met » »
11 juillet 2017	Conférence de presse annonçant le lauréat pressenti du projet « CO'Met »
Juillet 2017	Campagne de presse sur l'annonce du lauréat pressenti
Avril 2018	« Orléans mise sur le tourisme d'affaire »
Avril 2018	« Un nouveau plan de circulation »

3 Un projet nécessitant une mise en compatibilité limitée du PLU d'Orléans :

En application de l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme, la mise en compatibilité permet d'adapter un document d'urbanisme à un projet présentant un caractère d'utilité publique ou un intérêt général. Cette procédure doit faire l'objet d'une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération que sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme. L'intérêt général est ensuite prononcé par la collectivité, par une déclaration de projet à l'issue de l'enquête publique, ce qui emporte alors la mise en compatibilité du PLU.

Dans le cadre du projet « CO'Met », la mise en compatibilité du PLU d'Orléans porte sur la modification du plan de zonage du PLU, avec le déclassement d'une superficie de 0,6 ha d'espace boisé classé (EBC) dans le bois des Montées, où sera aménagé un cheminement piéton paysagé. Une proposition de complément au règlement de la zone UO est également intégrée au présent dossier, afin de mieux prendre en compte l'aménagement du parking du Méandre, attendant au futur parc des expositions et des congrès.

Il est enfin à noter que l'aménagement de l'aire événementielle sur le site du stade de la Vallée est compatible avec le plan local d'urbanisme de Fleury-les-Aubrais récemment révisé.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2, I alinéa 2° a ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-6 et L.153-54 et suivants ;

Vu la délibération n° 6670 du conseil métropolitain en date du 21 décembre 2017, abrogeant la délibération n° 6404 en date du 22 juin 2017 et déclarant d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs » :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions, dénommé « CO'Met »
- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'aire événementielle du stade de la Vallée à Fleury-les-Aubrais
-

Vu l'avis de la Commission attractivité et économie,

Il est demandé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- engager une procédure de déclaration de projet au titre du code de l'urbanisme, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Orléans dans le cadre du projet « CO'Met » ;
- approuver les objectifs poursuivis du projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Orléans dans le cadre du projet d'intérêt métropolitain « CO'Met », tel qu'exposé dans la pièce n° 5 du dossier de demande d'autorisation environnementale, jointe en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir les formalités administratives nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

PJ : Demande de mise en compatibilité du PLU d'Orléans, dans le cadre du projet d'intérêt métropolitain « CO'Met ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

#signature#

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération (ou le présent arrêté) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification